



Communiqué
MAIRIE DES MOUTIERS EN RETZ
CORONAVIRUS – COVID-19

POINT DE SITUATION N° 16

Le 24 octobre 2020

Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Depuis la publication du dernier point de situation, notre pays a été ébranlé par l'assassinat abject d'un enseignant. J'ai dès samedi dernier fait parvenir un message au Directeur de l'Ecole Eric Tabarly et à son équipe pour les assurer de notre vive émotion et de notre plein soutien face à un acte inqualifiable. Ce message est en ligne sur le site de la commune. Nous avons aussi mis les drapeaux en berne et une minute de silence sera observée lors de notre Conseil Municipal. Mais au-delà nous devons collectivement être attentif à ce que les valeurs de la république soient partout et en tout temps respectées.

Je reviens aussi vers vous en raison d'une situation sanitaire qui continue d'appeler la plus grande vigilance. Si dans notre département, le couvre-feu n'est pas en vigueur, l'état d'urgence sanitaire se traduit par un ensemble de nouvelles mesures précisées dans le décret du 16 octobre dernier. Outre le port obligatoire du masque pour les personnes âgées de plus de 11 ans, sur l'ensemble du département de Loire Atlantique, y inclus sur les plages à l'exception des activités sportives de plein air, le décret précise que les rassemblements sont limités à 6 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public à l'exception de quelques situations (marchés, vides-greniers, événements professionnels, visites guidées par exemple) sous réserve du strict respect des gestes barrières.

Dans les établissements ayant des espaces circulants y inclus les centres commerciaux la jauge est fixée à 4 mètres carrés par personnes.

Dans les salles des fêtes, tous les événements pendant lesquels le port du masque ne peut être assuré sont interdits.

Concernant les activités associatives, les protocoles que nous avons établis restent applicables sans modification à ce stade car ils avaient été conçus en intégrant le niveau de risque actuel. Je rappelle l'interdiction de tout type de restauration. J'invite les associations à maintenir une grande vigilance et à interrompre leur réunion en cas de détection de positivité chez leurs adhérents.

Les bars et restaurants sont soumis à un protocole renforcé avec l'obligation d'affichage de la jauge maximale de places assises. Je vous rappelle que nous nous devons de faciliter l'activité de nos commerçants en respectant le port du masque, les distances, le nombre de personnes autorisées. Nous nous devons de les aider. Il en va de leur activité et nous avons besoin d'eux. Nous mettons à leur disposition les affiches qui doivent signaler cette information à leur clientèle.

Plus que jamais soyons convaincus que notre action individuelle est nécessaire pour limiter les risques et permettre la poursuite d'un maximum d'activités, associatives, commerciales, publiques et privées.

Je vous souhaite une bonne semaine.

Le 24 octobre 2020
Pascale Briand
Maire des Moutiers en Retz

Les numéros d'appel utiles pour les commandes dans les commerces

- Proxi : 02 51 74 61 88
- Poissonnerie : 02 40 64 69 46
- Boucherie : 02 40 82 72 31
- Boulangerie : 02 40 82 75 47
- Domaine du Sillon Côtier : 02 40 64 77 29
- La P'tite Place : 06 64 00 47 13 – système de restauration à emporter
- Les Délices de l'Air Marin : 06 32 50 54 80
- La Ferme du Moulin de Bellevue : 06 49 09 51 23
- La Petite Monastérienne : 09 73 68 38 87

• Zone ostréicole de Lyarne

Afin de pouvoir assurer la sauvegarde de son activité, la Zone Ostréicole de Lyarne met en place un nouveau dispositif de commercialisation de ses produits.

- **Les établissements GADET** proposent une livraison à domicile, sur un rayon de 12 à 15 km du lieu de leur exploitation, et respectant les consignes gouvernementales et les principes de base des gestes barrière.

Vous pouvez les contacter au 06 40 11 06 03

- Pour les autres ostréiculteurs de la zone, il vous suffit de passer vos commandes par téléphone. Chacun vous indiquera alors ses modalités de fonctionnement quant au retrait des produits commandés.
 - Jacques GAREL : 06 88 07 75 67
 - Jean-Philippe DUPONT : 06 40 72 19 04
 - Pascal et Virginie GIRARD : 06 59 17 28 24
 - Alain DOUSSET : 06 82 04 15 39
 - Laurent DAVID : 02 40 64 68 41
 - Joël TESSIER : 02 40 64 79 01

- Yvan AVRIL – Port du Collet : 02 40 21 44 21

Les sites de la communauté d'agglomération utiles à consulter

- Lien vers la page Facebook <https://www.facebook.com/pornicagglo/>
- Lien vers le site internet : <http://www.pornicagglo.fr>

